



Le 5 février 2026

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
Ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise
Courriels : ministre@finances.gouv.qc.ca / consultations@finances.gouv.qc.ca

Objet : Consultations prébudgétaires 2026-2027

Monsieur le ministre,

L'Association de l'aluminium du Canada (AAC) soumet, au nom de l'industrie québécoise de l'aluminium primaire, les présentes recommandations dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027.

Cet exercice budgétaire s'inscrit dans un contexte de forte instabilité économique en Amérique du Nord. Les vagues tarifaires imposées par l'administration Trump ont profondément transformé l'environnement d'affaires alors que s'amorce une renégociation d'une importance stratégique majeure de l'accord de libre-échange nord-américain. À cette incertitude s'ajoutent les récents changements politiques et la perspective d'élections à venir, qui accentuent l'imprévisibilité du cadre politique provincial à court terme. Cette transition soulève des préoccupations quant à la capacité de l'appareil gouvernemental à maintenir un niveau élevé de prévisibilité et d'opérationnalité dans la gestion des dossiers économiques stratégiques. L'industrie québécoise de l'aluminium est en plus aujourd'hui confrontée à des tarifs de 50 % sur son principal marché auquel l'accès avait permis d'ancrer durablement la production québécoise au cœur de la chaîne de valeur nord-américaine et de soutenir des investissements structurants. Cet avantage déterminant est désormais fragilisé. Le Québec doit donc adapter sa stratégie d'attraction des investissements industriels en réduisant sa dépendance à l'accès au marché nord-américain et en capitalisant davantage sur ses leviers internes, notamment la disponibilité d'une énergie renouvelable à coût compétitif.

Parallèlement, les États-Unis ont engagé des réformes fiscales et réglementaires visant à renforcer leur attractivité pour l'investissement manufacturier. Dans le secteur de l'aluminium en particulier, les investissements réalisés aux États-Unis bénéficient de mécanismes d'amortissement accéléré, alors qu'au Canada, une mesure comparable s'applique à certains secteurs, notamment l'acier, sans inclure l'aluminium. Ces changements redéfinissent les conditions de concurrence à l'échelle nord-américaine et influencent directement les décisions de localisation des investissements, au moment même où le Québec doit composer avec un environnement tarifaire défavorable. L'effet cumulatif de ces pressions se traduira inévitablement par des impacts durables sur l'économie québécoise. Bien que le Québec conserve des atouts industriels importants, notamment une expertise reconnue, des ressources naturelles stratégiques et une position géographique avantageuse, certains leviers clés, dont l'accès au marché américain et la stabilité de son cadre concurrentiel, sont aujourd'hui affaiblis.

Dans ce contexte, il est essentiel que le cadre fiscal, réglementaire et économique du Québec soutienne activement l'investissement productif afin de compenser ces risques persistants. À défaut, le Québec s'expose à un décrochage progressif de sa base industrielle, qui pourrait se manifester par un sous-investissement graduel et une érosion silencieuse de la capacité productive plutôt que par des fermetures abruptes. Face à ces défis, l'industrie a besoin d'une collaboration gouvernementale soutenue, structurée et prévisible. **Plus que jamais, les entreprises doivent pouvoir compter sur un gouvernement pleinement mobilisé et capable d'agir rapidement, y compris en période de transition politique. La clarté des processus décisionnels et la continuité administrative demeurent essentielles pour éviter d'ajouter de l'incertitude à un environnement déjà fragilisé.**

À cet égard, la vision économique du Québec présentée à l'automne dernier constitue un signal encourageant. En misant sur l'accélération de projets stratégiques et en positionnant le Québec dans des secteurs porteurs, le gouvernement se dote d'un cadre cohérent pour renforcer durablement la compétitivité économique. Le prochain budget représente une occasion concrète de traduire cette vision en mesures budgétaires et fiscales capables de soutenir l'investissement et de préserver la base industrielle du Québec.

Face aux nouvelles tendances définissant l'environnement d'affaires en Amérique du Nord, le gouvernement du Québec doit mettre à profit les leviers de compétitivité qui lui sont accessibles, tels que :

1. Mettre en place une politique énergétique qui favorise le développement industriel.
 - a. Maintenir une trajectoire tarifaire énergétique compatible avec la compétitivité industrielle et éviter l'accentuation de l'inter financement structurel entre les clientèles industrielles et résidentielles
 - b. Protéger les secteurs industriels établis dans l'arbitrage énergétique et industriel
 - c. Renforcer la gouvernance énergétique, la prévisibilité et les leviers de soutien aux grands consommateurs
2. Renforcer et maintenir la politique industrielle de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium (SQDA).
3. Accélérer la modernisation et la productivité.
4. Repenser le cadre réglementaire pour favoriser le développement de projets industriels.

Voici pourquoi ces mesures phares doivent être adoptées pour tirer parti de l'avantage québécois.

1. Développer une politique énergétique qui favorise le développement industriel

a. Maintenir une trajectoire tarifaire énergétique compatible avec la compétitivité industrielle et éviter l'accentuation de l'interfinancement structurel entre les clientèles industrielles et résidentielles

L'énergie constitue un pilier fondamental de l'activité économique du Québec, et sa stratégie de tarification exerce une influence directe tant sur la compétitivité des entreprises que sur les finances publiques. Au fil des décennies, le Québec a patiemment développé un tissu industriel robuste en s'appuyant sur ses avantages comparatifs, au premier rang desquels figure l'accès à une source d'électricité fiable, abondante et compétitive. Dans ce contexte où l'accès à une énergie abordable demeure déterminant pour l'investissement industriel, le cadre budgétaire du gouvernement doit prioritairement viser le maintien de tarifs compétitifs pour la consommation locale. Il serait contre-productif de compromettre, par des choix tarifaires à court terme, les résultats d'efforts industriels et économiques construits sur plusieurs décennies. Une politique énergétique stable et prévisible demeure essentielle pour attirer et soutenir les investissements, particulièrement dans un marché mondial en profonde transformation.

Cet enjeu est d'autant plus critique à la lumière de l'objectif d'Hydro-Québec d'investir près de 200 milliards de dollars afin d'accroître son offre énergétique. [Selon une étude récente financée par les grands consommateurs industriels, ces investissements pourraient se traduire par des hausses tarifaires moyennes de 6,8 % par année entre 2028 et 2035, qui s'ajouteraient aux augmentations déjà approuvées par la Régie de l'énergie de 4,8 % pour 2026 et 2027.](#) Pour les secteurs à forte intensité énergétique, une telle trajectoire tarifaire n'est tout simplement pas soutenable.

Il importe d'éviter toute accentuation de l'interfinancement entre les clientèles industrielles et résidentielles, notamment lorsque celui-ci est utilisé comme levier implicite pour atténuer, de façon indirecte, la pression tarifaire sur le secteur domestique. Une telle approche fragilise la compétitivité industrielle et compromet l'équilibre économique du modèle énergétique québécois.



b. Protéger les secteurs industriels établis dans l'arbitrage énergétique et industriel

Les hausses tarifaires envisagées pour amortir ces investissements, destinés à répondre à une nouvelle demande, soulèvent un enjeu central de rééquilibrage stratégique. Il est essentiel d'éviter que les secteurs industriels établis, tels que l'aluminium primaire, soient fragilisés au profit d'un soutien disproportionné à l'exportation d'énergie ou à l'attribution de blocs énergétiques à des industries émergentes.

L'expérience récente des filières de la batterie et de l'hydrogène au Québec illustre clairement ce risque. Malgré des annonces ambitieuses et un appui public considérable, plusieurs projets n'ont pas franchi l'étape du déploiement, révélant la fragilité de chaînes de valeur encore naissantes et insuffisamment structurées. À l'inverse, les grands consommateurs industriels, dont l'industrie de l'aluminium, ont historiquement joué un rôle stabilisateur pour le réseau québécois, en offrant des débouchés prévisibles et continus à une époque où Hydro-Québec faisait face à des surplus d'électricité importants, allant jusqu'à devoir laisser s'écouler de l'eau de ses barrages faute de demande suffisante. Ces constats rappellent que la diversification industrielle ne peut se faire au détriment de piliers productifs déjà en place. Le développement de nouveaux secteurs est nécessaire, mais il doit s'appuyer sur une base industrielle solide et durable, et non l'affaiblir.

c. Renforcer la gouvernance énergétique, la prévisibilité et les leviers de soutien aux grands consommateurs

Dans ce contexte, la gouvernance énergétique doit être renforcée afin d'assurer une allocation efficiente et stratégique des ressources. [Le processus d'octroi des blocs d'énergie gagnerait à être amélioré en matière de transparence et d'efficacité, notamment en priorisant les entreprises déjà implantées et en réduisant les délais associés au gel des blocs lorsque les projets tardent à se concrétiser.](#) Une telle optimisation permettrait une utilisation plus efficiente des ressources énergétiques du Québec et contribuerait à soutenir une croissance économique durable. La responsabilité du développement économique du Québec relève avant tout du gouvernement et non pas de ses sociétés d'État.

Par ailleurs, la prévisibilité énergétique demeure un enjeu fondamental pour les grands consommateurs. La conclusion rapide de contrats d'approvisionnement à long terme constitue un levier essentiel pour sécuriser des volumes et des tarifs stables, condition indispensable au maintien et à la réalisation d'investissements structurants au Québec.

Enfin, les grands consommateurs d'énergie font face à des pressions additionnelles liées à l'obligation d'intégrer des volumes croissants de gaz naturel renouvelable (GNR), dont le coût excède largement celui du gaz conventionnel. En l'absence de mesures d'atténuation adéquates, ces charges supplémentaires nuisent à leur capacité de rivaliser sur les marchés internationaux alors que le fardeau additionnel est estimé entre 100 et 300 millions de dollars. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de suspendre l'obligation d'intégration du GNR dans le réseau gazier jusqu'en 2035 de sorte à aligner cette exigence au report de la cible de réduction de GES.

2. Renforcer et maintenir la politique industrielle de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium (SQDA)

La Stratégie québécoise de développement de l'aluminium (SQDA) constitue depuis de nombreuses années un pilier industriel essentiel pour le Québec. Elle a permis d'ancrer durablement la filière dans l'économie, de structurer l'écosystème et de soutenir la compétitivité du secteur grâce à une coordination efficace entre les acteurs publics et privés. Ce cadre éprouvé a démontré sa pertinence et sa robustesse au fil du temps.



Dans le contexte actuel, où le gouvernement du Québec met de l'avant des orientations économiques visant à soutenir la croissance des entreprises œuvrant dans les secteurs de la défense, de la sécurité et des matériaux critiques, la SQDA s'inscrit directement dans cette dynamique. L'aluminium québécois est en effet un matériau stratégique et indispensable pour leurs chaînes d'approvisionnement. Le maintien et la consolidation de cette politique industrielle deviennent donc essentiels pour que le Québec puisse répondre aux besoins croissants de ces secteurs prioritaires et tirer pleinement parti des occasions d'investissement qui y sont associées.

Alors que plusieurs pays déploient des politiques industrielles ambitieuses pour soutenir leurs filières stratégiques, il est impératif que le Québec conserve et renforce cet outil. [La SQDA offre un avantage comparatif unique en reposant sur des mécanismes déjà fonctionnels et reconnus. Son maintien et son actualisation, notamment par l'ajout de nouveaux leviers financiers, ne sont pas simplement souhaitables : ils sont indispensables au maintien du leadership international de la filière québécoise.](#)

3. Accélérer la modernisation et la productivité

Bien que l'agenda climatique recule dans les priorités étant donné le contexte économique au sud de la frontière, la lutte aux changements climatiques demeurera inévitable. Les projets d'investissements de notre secteur devront donc s'inscrire en cohérence avec les objectifs de décarbonation. Cependant, un tel développement représente un défi de taille pour les industries traditionnelles exposées à la concurrence internationale, d'autant plus en l'absence d'outils adéquats pour investir dans des technologies de pointe. Il ne s'agit pas seulement d'une transition énergétique, mais d'une transformation industrielle en profondeur, exigeante en capital et rendue plus complexe par des risques accrus et des horizons de rentabilité plus longs.

Alors que les nouveaux secteurs bénéficient souvent d'incitatifs directs, certaines industries établies se retrouvent exclues de programmes stratégiques, comme le crédit d'impôt pour technologies propres et l'accès aux mesures d'amortissement accéléré pour leurs projets d'investissement, pendant que de tels outils sont disponibles aux États-Unis. [Il est donc impératif, d'une part, d'adapter les modèles d'affaires pour favoriser l'intégration progressive des solutions technologiques et, d'autre part, de repenser l'environnement des politiques publiques afin de permettre et de garantir le succès d'une transition industrielle.](#) Cette transformation doit se faire dans l'intérêt des entreprises et de leurs communautés et, plus largement, de l'économie québécoise.

Ce faisant, le gouvernement doit élargir son regard au-delà des programmes de prêts conventionnels et permettre l'accès à des dispositions fiscales équivalentes à celles existantes dans les économies de nos concurrents. Il est également crucial de maintenir le financement des programmes existants en conformité avec les règles du commerce international.

4. Repenser le cadre réglementaire pour favoriser le développement de projets industriels

Depuis la sortie de la pandémie, le Québec a connu une multiplication de révision et de nouvelles réglementations, notamment avec la modernisation du Régime de santé et de sécurité du travail, la réforme de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de multiples omnibus réglementaires en environnement incluant le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, pour n'en nommer que quelques-unes. Un cadre fortement réglementé s'ajoute à un environnement d'affaires caractérisé par un fardeau fiscal parmi les plus élevés des économies de l'OCDE.

Si un cadre réglementaire est essentiel pour corriger certaines distorsions, son élargissement constant nuit à la compétitivité des entreprises et des projets d'investissement au Québec comparativement à d'autres juridictions. L'accumulation des exigences réglementaires accroît la complexité administrative, freine l'investissement, alourdit les coûts d'exploitation et limite la capacité d'adaptation des entreprises dans un marché nord-américain en transformation rapide.



C'est pourquoi la poursuite des démarches du gouvernement visant un allègement réglementaire structuré et continu, notamment par le biais de consultations ciblées, apparaît pleinement justifiée. L'AAC encourage le gouvernement à maintenir cet effort et souligne l'importance d'adopter une approche plus ciblée et efficiente pour les futures réglementations.

Le Québec a aujourd'hui l'occasion d'affirmer clairement la direction qu'il souhaite donner à son économie. Pour préserver notre base industrielle et soutenir une croissance durable, il est essentiel d'agir rapidement et de manière ciblée. Le gouvernement doit également veiller au maintien de la pleine disponibilité de l'ensemble de ses services afin d'assurer la confiance de l'ensemble de la filière. L'AAC réitère que l'ensemble des mesures proposées est déterminant, mais rappelle que l'accès à une énergie compétitive demeure la condition fondamentale pour assurer la viabilité et la pérennité de l'industrie de l'aluminium au Québec.

Nous demeurons à votre disposition pour toute discussion ultérieure.



Jean Simard
Président et chef de la direction
Association de l'aluminium du Canada

c.c.: Gaby Poirier, président du conseil d'administration de l'AAC et vice-président régional, Opérations Amérique du Nord, vice-président, Transformation globale, Alcoa corporation et président Alcoa Canada
Claude Gosselin, président et chef de la direction, Aluminerie Alouette
Sébastien Ross, directeur exécutif, Opérations Atlantique Aluminium, Rio Tinto

